

**Prestation de Compensation du Handicap
A faire compléter par l'organisme prestataire**

Formulaire relatif à une demande de prestation pour **des charges exceptionnelles (séjour adapté)**
à retourner (complété **exclusivement à l'encre noire**, daté et signé) à la MDPH de la Somme

NOM :
Prénom :
Adresse complète :
N° dossier :

Destination :

Dates du séjour :

Organisme prestataire :

1 - SURCOÛTS DU SÉJOUR ADAPTE POUR LE BÉNÉFICIAIRE

Bénéficiez-vous de la PCH Aide Humaine ? **Oui** **Non**

Avez-vous une demande en cours ? **Oui** **Non**

Moyen de transport

Lieu du départ	Lieu d'arrivée	Moyen de transport utilisé	Coût du trajet	Dont surcoût occasionné par le handicap

Moyen de transport pendant le séjour (excursions, visites....)

Moyen de transport utilisé	Coût du trajet	Dont surcoût occasionné par le handicap

Activités pendant le séjour (sportives, autres)

Nature de l'activité	Coût de l'activité	Dont surcoût occasionné par le handicap

Hébergement

Type de logement (Hôtel, gîtes, mobil home,)	Nombre de nuités	Coût de l'hébergement	Dont surcoût occasionné par le handicap

Le logement est-il adapté : **Oui** **Non**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la MDPH.

Ne sont pas pris en charge par la PCH pour le bénéficiaire : Les repas, les assurances annulation, médicale, rapatriement, responsabilité civile, et les dépenses personnelles

2 - SURCOÛTS DU SÉJOUR ADAPTE POUR LA TIERCE PERSONNE ACCOMPAGNANTE

Aide humaine apportée au bénéficiaire

FRAIS LIES A L 'ACCOMPAGNEMENT	Coût
Transport aérien assurance comprise	
Transport terrestre	
Hébergement * (hors repas)	
Activités (excursions, loisirs, sorties....)	
Aide humaine apportée au quotidien	
Transfert	
Surveillance	
Autres	

***Le Département de la Somme ne prend pas en charge les repas de l'accompagnant**

Date, signature et tampon de l'organisme

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la MDPH.